



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



Commission Européenne
DELEGATION AU BURKINA FASO

Termes de Référence pour la revue analytique des Programmes d'Actions Nationaux de lutte contre la désertification d'Afrique de l'Ouest et du Tchad en vue de leur alignement à la stratégie décennale de l'UNCCD

Financement : PRGDT /FSTP-Volet 3 (CUE)

Novembre 2011

SECRETARIAT EXECUTIF : BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso - Tél (+226) 50 37 41 25/26 - Fax (+226) 50 37 41 32 - E-mail : cilss.se@cilss.bf - www.cilssnet.org
CENTRE REGIONAL AGRHYMET : BP 11011 Niamey, Niger - Tél (+227) 20 31 53 16 / 20 31 54 36 - Fax (+227) 20 31 54 35 - E-mail : admin@agrhyment.ne - www.agrhyment.ne
INSTITUT DU SAHEL : BP 1530 Bamako, Mali - Tél (+223) 20 23 40 67/ 20 23 02 37 - Fax (+223) 20 22 23 37 / 20 22 59 80 - E-mail : administration@insah.org - www.insah.org

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, adoptée le 17 juin 1994 a été signée et ratifiée par l'ensemble des 17 pays du CILSS et de la CEDEAO.

En application à cet engagement, la plupart des pays ont élaboré leur programme d'actions national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), et engagé leur processus de mise en œuvre, ce qui confirme une volonté politique. En 2011, seuls deux pays¹ des dix sept États membres du CILSS et de la CEDEAO ne disposent pas de ce document de référence national pour la lutte contre la désertification. Ces PAN, élaborés et adoptés entre 2000 et 2007, ont connu des fortunes diverses au niveau de leur mise en œuvre. Au regard de l'acuité des problèmes de Désertification, Dégradation des terres, et Sécheresse (DDTS), les résultats atteints sont jugés en deçà des attentes des acteurs. En effet, des contraintes multiformes ont entravé une mise en œuvre optimale de ces stratégies. Ce bilan mitigé de la mise en œuvre de la Convention aussi bien aux échelles nationales, sous régionale et régionale, a conduit la Conférence des Parties à sa huitième session tenue en 2007, à l'adoption d'un Plan-Cadre Stratégique Décennal (2008-2018)² visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. La vision globale est de « mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement ».

Le plan-cadre stratégique décennal confère ainsi le fondement légal de l'alignement des programmes d'action. En vertu de cette décision (par. 5), la Conférence des Parties invite instamment les États parties en développement concernés, ainsi que tout autre État partie concerné dans le cadre de l'annexe pertinente, à aligner sur la Stratégie leurs programmes d'actions (PAN, PASR, PAR) et autres activités pertinentes qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Convention, notamment en s'attachant à atteindre les résultats associés aux cinq objectifs opérationnels et en révisant leurs activités de mise en œuvre pour s'assurer qu'elles s'accordent bien avec ces résultats.

En outre, le résultat 2.2 de la Stratégie invite les pays parties touchés à réviser leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et à l'incorporer dans des cadres d'investissement intégrés.

Le résultat 2.3 de la décision quant à lui invite les pays à intégrer les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.

L'alignement et la révision des programmes d'actions se présentent ainsi comme deux processus critiques qui contribuent à l'accomplissement de la nouvelle vision de l'UNCCD définie dans sa stratégie de 2008-2018. Leur but ultime est d'améliorer les conditions et les modalités de mise en œuvre des programmes d'actions. L'objectif immédiat du processus d'alignement est d'identifier les activités des programmes d'action pouvant conduire à la réalisation des cinq objectifs opérationnels de la Stratégie et de leur donner la priorité. À l'inverse, l'objectif du processus de révision est de recenser les activités clefs qui favorisent la

¹ Côte d'Ivoire, Liberia

² [Decision 3/COP8](#)

mise en œuvre efficace des programmes d'actions tout en permettant une saine évaluation des résultats et des impacts.

En vue de cet exercice d'alignement des PAN, un atelier régional de formation sur l'alignement des PAN en Afrique a été organisé par le Secrétariat de la CCD, avec l'appui du Mécanisme Mondial (MM) de la CCD les 5 et 6 septembre 2011 à Alger. Lors de cet atelier, l'ébauche d'une « feuille de route générique pour l'alignement des PAN/LCD en Afrique de l'Ouest » a été élaborée (voir annexe 1)³.

La présente consultation commanditée par le CILSS s'inscrit dans l'appui que l'institution, en tant que Centre de liaison pour la CCD en Afrique de l'Ouest et du Tchad, souhaite apporter aux pays dans la mise en œuvre de cette feuille de route.

II. L'objectif de la consultation

L'objectif global de la consultation est d'analyser la mise en œuvre des PAN/LCD adoptés en Afrique de l'Ouest et au Tchad, en vue de définir des orientations opérationnelles et priorités pour leur alignement au Plan décennal de l'UNCCD.

De façon spécifique, l'étude vise à :

- Analyser la conformité du document du PAN/LCD à la stratégie décennale en utilisant les outils proposés dans les lignes directrices pour l'alignement ;
- Réaliser une étude analytique horizontale des différents programmes et processus en cours depuis l'adoption des PAN/LCD afin d'identifier les forces et lacunes par rapport aux objectifs opérationnels et résultats de la Stratégie et identifier les mesures correctrices ;
- Dégager des orientations et priorités pour l'alignement/révision de chaque PAN/LCD au Plan décennal ;

III. MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE

3.1 Zone couverte par l'étude

L'étude couvre les 15⁴ pays du CILSS et de la CEDEAO ayant adopté leur PAN : Benin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Cap vert, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad, Togo.

3.2 Organisation de l'étude

L'analyse des PAN sera prise en charge par cinq consultants. Un membre de l'équipe assurera la coordination de l'équipe (consultant coordonnateur). Il aura en plus la charge du groupe 1

³ La consultation appuiera notamment les étapes 3 et 4 de la feuille de route.

⁴ Les deux pays Côte d'Ivoire et Libéria ne sont pas concernés. Ces deux pays doivent élaborer des PAN directement alignés à la stratégie

Chaque consultant conduira l'étude dans un certain nombre de pays suivant la proposition de répartition ci-dessous :

- Groupe 1a : Pays ayant finalisé le processus GDT/CSI (Mali, Niger,)
- Groupe 1b : Pays ayant finalisé le processus GDT/CSI (Ghana, Togo, Benin)
- Groupe 2 : Pays actuellement engagés dans le processus GDT/CSI (Guinée, Guinée Bissau, Sénégal)
- Groupe 3 : Pays non encore engagé dans le processus GDT/CSI (Cap Vert, Tchad,
- Groupe 4 : Pays anglophones non encore engagés dans le processus TerrAfrica (Gambie, Sierra Léone, Nigeria)
-

3.3 Documents d'orientation pour l'étude

- Le Programme d'Action National de lutte contre la désertification PAN/LCD
- Le Programme National d'Adaptation au changement climatique (PANA)
- La stratégie décennale de l'UNCCD (2008-2018)
- Les lignes directrices pour l'alignement (ICCD/COP(9)/2/Add.1)
- outils proposés en annexes du document (ICCD/COP(9)/2/Add.1)
- Les documents de l'alignement du PAN d'Algérie
- Les documents stratégiques du Pays (CSI, PNIA., lutte contre la pauvreté)
- Les Programmes d'Investissement du secteur rural (Agriculture, Foresterie, Eau, Elevage) ;
- Etc.

IV. MANDAT / TÂCHES DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Sous la supervision directe des Points Focaux Nationaux de l'UNCCD, et la supervision générale du CILSS et du MM, l'équipe de consultants exécutera les tâches suivantes :

- Confronter les activités et résultats des PAN au cinq objectifs opérationnels, puis à chaque activité liée à l'objectif opérationnel correspondant en vue d'identifier ;
: (i) les objectifs opérationnels et résultats définis par le Plan Décennal qui sont considérés d'une manière adéquate dans le PAN/LCD et (ii) les lacunes du PAN par rapport aux objectifs opérationnels et résultats du Plan décennal ;
- Identifier les mesures correctrices qui s'imposent pour mettre en conformité les PAN et les activités retenues pour les cinq objectifs opérationnels ;
- Inventorier et analyser les opportunités institutionnelles, politiques et financières actuelles ou planifiées (CSIN-GDT, processus PDDAA/PNIA etc... .) pouvant contribuer à la mise en œuvre du PAN/LCD ;
- Evaluer les forces et faiblesses institutionnelles, scientifiques, financières de ces processus en cours et proposer des mesures correctrices pour une meilleure prise en compte de la GDT ;
- Proposer des domaines d'interventions prioritaires pour renforcer l'alignement des stratégies et processus relatifs à la GDT dans le pays en précisant pour chaque

domaine identifié l'objectif principal, les résultats attendus et les activités proposées (cadre logique préliminaire)⁵

- Analyser d'une manière synthétique l'intégration des objectifs stratégiques et des effets escomptés du Plan Décennal dans les stratégies et processus relatifs à la GDT et l'UNCCD dans le pays ;
- Proposer une feuille de route pour la suite du processus d'alignement/révision de chaque PAN/LCD ;
- Présenter les résultats à l'Organe National de Coordination (ONC) ;
- Finaliser le rapport en prenant en compte des commentaires des membres de l'ONC.

V. PROFIL DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Peuvent postuler à cette étude, des consultants ayant :

- Une formation universitaire dans les domaines du développement rural et sciences agronomiques, environnementale, agro économiste, avec une expérience avérée sous tendues par des références concrètes ;
- Avoir une bonne connaissance des Conventions de la génération de Rio, en particulier la convention de l'UNCCD et de la stratégie décennale de l'UNCCD ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques agricoles et environnementales nationales et sous-régionales ;
- Avoir une bonne maîtrise des analyses de politiques sectorielles et de cadrages institutionnels.

Le consultant coordonnateur de l'équipe devrait en outre :

- proposer une méthodologie détaillée et un plan de travail pour la conduite de l'étude
- proposer une répartition des rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe
- jouer le rôle d'interface entre l'équipe, le CILSS et MM
- Elaborer le document de synthèse des différentes études nationales et la présentation en power point de la synthèse.

VI. LIVRABLES DE LA CONSULTATION

Pour le consultant coordonnateur

- une note conceptuelle et méthodologique décrivant la manière dont le travail sera conduit et un plan de travail détaillé après signature du contrat) ;
- Un rapport succinct de l'état d'avancement à mi-parcours (soit 20 jours après le démarrage des études) ;
- Un rapport de synthèse pour les 15 pays en français;
- Une présentation Power Point du rapport de synthèse.

Pour les consultants associés :

- Une première ébauche du rapport national trois semaines après la signature du contrat

⁵ Le cadre logique sera utilisé pour la préparation de l'étape 5 de la feuille de route pour l'alignement des PAN/CCD en Afrique de l'ouest, « mobilisation des ressources financières ».

- Un rapport national final prenant en compte les commentaires des membres de l'ONC, une semaine après la restitution à l'ONC

VII. DUREE ET REMUNERATION

La durée de la consultation est de 20 jours par pays. Le consultant coordonnateur sera contracté 15 jours supplémentaires pour proposer un document de synthèse régionale. L'équipe CILSS sera associée à l'élaboration de cette synthèse régionale L'étude devrait exécutée dans son intégralité dans un délai de 90 jours (3 mois).

Les consultants seront rémunérés selon le taux des honoraires en vigueur au CILSS.

VIII. PREPARATION ET PRESENTATION DE LA SOUMISSION

Le soumissionnaire fournira une offre technique et une offre financière :

- L'offre technique comprendra la méthodologie proposée et les références du soumissionnaire.
- L'offre financière donnera les coûts unitaires et le coût total de la prestation libellés en FCFA.

Le soumissionnaire préparera une enveloppe fermée, portant uniquement la mention : « APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION d'une étude» pour la revue analytique des Programmes d'Actions Nationaux de lutte contre la désertification d'Afrique de l'Ouest et du Tchad en vue de leur révision/Alignement à la stratégie décennale de l'UNCCD; À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT » et adressée au Secrétaire Exécutif du CILSS, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, BURKINA FASO

*La date limite d'envoi des offres est fixée au **02 mars** 2012 à 15H30, heure GMT*

Annexe 1 : Feuille de route générique pour l'alignement des PAN/CCD en Afrique de l'ouest au niveau des pays (proposée à la réunion d'Alger 5-6 septembre 2001)

Etapes	Activités	Besoins	échéance	Responsables
1. Informer les autorités sur la décision relative à l'alignement/révision et la feuille de route adoptée à la réunion régionale	Elaborer et adresser un résumé exécutif d'une à deux pages au Ministre tout en sollicitant la mise en place d'une petite équipe pour appuyer le Point Focal de la CCD			
2. Informer les parties Prenantes	Restitution des résultats de l'atelier auprès de l'ONC ou aux parties prenantes primaires			
3. Analyse des PAN (points forts et faibles)	Elaborer les TDR pour l'évaluation des PAN			
	Identification - Confirmation des priorités et des besoins pour l'alignement			
4. Partage des résultats de l'évaluation à l'ONC et aux parties prenantes et élaboration des TDR pour l'alignement				
5. Mobilisation des ressources financières	Elaborer et soumettre la demande pour les allocations du FEM5			

Etapes	Activités	Besoins	échéance	Responsables
	Identifier et mobiliser les financements complémentaires			
6. Conduire l’alignement/révision	Elaboration et validation des TDR des consultants			
	Recrutement des consultants			
	Atelier d’orientation aux consultants			
	Elaboration d’une stratégie de plaidoyer auprès des décideurs			
	Organiser les concertations avec les parties prenantes			
	Conduire les consultations			
7. Validation et diffusion des rapports des consultants	Organiser un atelier de concertation de l’ONC élargie à d’autres parties prenantes			
	Edition et diffusion des rapports			

